

Informations

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

CYCLE SUPERIEUR D'ETUDES POLITIQUES

1968 - 1969

Université de Paris

I. Indications générales.

Le Cycle Supérieur d'Etudes Politiques a pour objet de *former à la recherche* un petit nombre d'étudiants, français et étrangers, particulièrement qualifiés par leurs études antérieures et par leurs projets de travaux.

Le 3^e Cycle s'adresse en fait à des étudiants d'origine très diverse — licenciés, diplômés d'Instituts d'Etudes Politiques, anciens élèves de grandes Ecoles, agrégés de l'Université — désireux de s'orienter vers des recherches de sciences politiques, soit pour faire carrière dans les disciplines qui en relèvent, soit pour accéder aux situations qui nécessitent une solide formation dans les sciences sociales.

II. Admission et inscription.

L'admission au Cycle Supérieur d'Etudes Politiques est prononcée par le Comité de Direction. Elle a lieu sur titres, après examen du curriculum d'études et des projets de travail du candidat. *Une licence ou un diplôme équivalent est en principe requis pour l'inscription, mais aucun diplôme n'y donne automatiquement droit.*

La demande d'admission doit être adressée au Bureau du Cycle Supérieur *avant le 1^{er} juin 1968* sur un formulaire spécial que l'on peut se procurer auprès du Bureau.

Le candidat doit en outre envoyer :

— la copie ou la photocopie certifiées conformes de ses diplômes avec indication des mentions obtenues ;

— l'orientation des recherches et le plan des études qu'il se propose d'entreprendre.

En outre, le candidat à l'admission devra demander à deux professeurs ou maîtres de conférences ayant suivi ses études antérieures d'envoyer *directement* au Bureau une lettre de référence concernant la qualité de ses études et son aptitude à effectuer des recherches de sciences politiques.

Le candidat sera avisé de la décision prise sur sa demande au début de juillet 1968.

Les étudiants admis à s'inscrire devront se présenter à la Fondation *au plus tard le 30 septembre*.

Le montant des droits est fixé à 250 FF payables lors de l'inscription.

Des *allocations d'études* et des *exonérations de droits* peuvent être accordées dans certains cas.

Les étudiants français désireux de solliciter des allocations d'études doivent demander les formulaires nécessaires au Bureau du Cycle Supérieur lorsqu'ils déposent leur demande d'admission.

Les étudiants étrangers désireux de solliciter des *bourses du gouvernement français* doivent s'adresser aux services culturels de l'Ambassade de France dans le pays dont ils sont originaires.

III. Organisation des études.

La durée normale de la scolarité est de deux années universitaires (1^{er} octobre-début de juillet). Le Comité de Direction peut cependant adapter à chaque cas particulier la durée effective des études, notamment en ce qui concerne les étudiants étrangers.

Il peut également admettre quelques auditeurs désireux de suivre tel ou tel séminaire ou de faire des recherches sur un problème déterminé.

Dans le cadre du programme général du Cycle Supérieur d'Etudes Politiques, un *programme individuel* est mis au point pour chaque étudiant, en tenant compte de sa formation antérieure et de l'orientation de ses travaux. L'élaboration et la réalisation de ce programme sont suivies et contrôlées par les Directeurs d'études qui donnent à chaque étudiant des directives personnelles.

Les travaux des étudiants sont dirigés par des Directeurs d'études et de recherches :

MM.

Jean-Claude Casanova, Professeur agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nancy ;

Maurice Duverger, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris ;

Alfred Grosser, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ;

Serge Hurtig, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ;

Alain Lancelot, Directeur d'études et de recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques ;

Georges Lavau, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris ;

René Rémond, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, à Nanterre ;

Jean Touchard, Secrétaire général de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

La direction des études est assurée par M. Alfred Grosser.

Le programme de l'année scolaire 1968-1969 doit comporter :

— Un *séminaire général sur les principaux problèmes de la science politique*, dont la direction est assurée par les Directeurs d'études et de recherches du Cycle Supérieur. Les séances, assurées par les Directeurs d'études et, à l'occasion, par des personnalités extérieures au Cycle Supérieur, sont consacrées essentiellement à l'exposé de l'état actuel des travaux et de la réflexion théorique dans les différents domaines de la science politique (étude des institutions, des partis et des élections, des groupes de pression, de la presse et de l'opinion, des relations internationales, etc.), ainsi qu'au commentaire de l'actualité politique et d'ouvrages récents.

— Des *séminaires de recherche* qui porteront sur les sujets suivants :

Economie et politique dans les relations internationales : données et limites de l'interdépendance

MM. Jean-Claude Casanova et Pierre Hassner

Stabilité gouvernementale et mobilité politique

M. Maurice Duverger

La décision gouvernementale

M. Bernard Gournay

L'information et les croyances politiques

M. Alfred Grosser

La représentation politique

MM. Serge Hurtig et Georges Lavau

Le comportement politique

M. Alain Lancelot

Etudes sur les partis politiques français

M. Georges Lavau

Les forces politiques françaises au XX^e siècle.

M. René Rémond

L'étude des idéologies politiques : histoire et structure

MM. Jean Touchard, René Rémond et Raoul Girardet.

— Des séminaires organisés par l'Institut d'Etudes politiques de Paris, notamment sur les questions suivantes :

La politique d'unification européenne (MM. Pierre Gerbet, Agrégé de l'Université, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et Paul Reuter, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris).

Les Nations Unies (MM. Claude Colliard, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, et Pierre Gerbet).

Les Etats-Unis : aspects idéologiques des conflits de groupes (M. Serge Hurtig).

Introduction à la sociologie générale (MM. Henri Mendras, Maître de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique, et Eric de Dampierre, Sous-Directeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes).

Structures agraires, systèmes politiques et politiques agricoles (MM. Henri Mendras, Gaston Rimareix, Administrateur civil au Ministère de l'Economie

et des Finances, et Yves Tavernier, Attaché de recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques).

Les Etats africains (M. Daniel Pépy, Conseiller d'Etat).

Le communisme dans le monde contemporain : histoire, doctrines et tendances actuelles (M^{me} Carrère d'Encausse, Maître de recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, et M. Stuart Schramm, Professeur de Science politique à l'Université de Londres).

Vie et action des partis politiques (M. Léo Hamon, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Orléans).

Relations internationales : l'élaboration de la politique extérieure (M. Marcel Merle, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris).

Mutations économiques et relations professionnelles (MM. Jean-Daniel Reynaud, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et au Conservatoire National des Arts et Métiers, Gérard Adam, Attaché de recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, et Yves Delamotte, Directeur du Centre de Recherches de l'Institut des Sciences Sociales du travail).

— *Des stages techniques* qui doivent permettre aux étudiants de s'initier par petits groupes aux diverses techniques utilisées en science politique : analyse de documents, statistique, représentation graphique et cartographique, technique des entretiens, technique de l'enquête par sondages, etc. En 1967-1968 plusieurs stages ont été organisés :

Etude de documents (sous la responsabilité des Directeurs d'études) ;

Statistique (M. Daniel Saltet, Directeur adjoint des services de documentation de la Fondation Nationale des Sciences Politiques) ;

Formation à l'entretien non-directif (M. Guy Michelat, Attaché de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique).

Analyse de contenu (M^{me} Colette Piault, Chargée de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique).

Les étudiants du Cycle Supérieur peuvent être associés aux recherches poursuivies par les quatre Centres d'étude de la Fondation :

— *Le Centre d'Etude des Relations Internationales*

(Directeurs : MM. Jean-Baptiste Duroselle et Jean Meyriat) comprend diverses sections : Etats-Unis, Politique européenne, Europe méditerranéenne, Afrique du Nord, Afrique au Sud du Sahara, U.R.S.S. et Chine, Asie du Sud-Est, Amérique latine. Le thème principal des travaux communs porte sur « les conflits internationaux » et sur le « communisme dans le monde contemporain ».

— *Le Centre d'Etude de la Vie Politique Française*

(Directeurs : MM. François Goguel et Georges Lavau) comprend des groupes de travail sur les élections, les forces politiques, les forces économiques et sociales, les idéologies, les administrations, l'étude de l'opinion, la vie politique de la France au XX^e siècle, etc.

— Le Centre de Recherches Administratives dont les travaux sont orientés par un Comité réunissant MM. Michel Crozier, Bernard Gournay, Georges Lavau, Jean-Louis Quermonne.

— Le Service d'Etude de l'Activité Economique et de la Situation Sociale (Directeurs : MM. Jean-Claude Casanova et Maurice Flamant) a entrepris diverses recherches portant sur la politique économique de la France depuis 1945.

Ils peuvent en outre participer aux travaux du Groupe de Recherches Urbaines animé par MM. Louis Chevalier et Pierre Viot, qui dirigent un séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques.

Les étudiants ont à leur disposition :

- la Bibliothèque de 250.000 volumes ;
- le Département des Périodiques recevant 3.000 revues, dont les articles donnent lieu, chaque année, à l'établissement de 25 à 30.000 fiches ;
- le Centre de Documentation, constitué par 3.000 dossiers de coupures de presse, provenant du dépouillement de journaux et bulletins français et étrangers.

— Ils ont accès à une Salle de Science Politique et de Relations Internationales et à une Salle de Science Economique qui mettent chacune 6.000 volumes à leur libre disposition.

Ils peuvent suivre les cours donnés à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

IV. Diplôme.

Les études peuvent être sanctionnées par la délivrance soit d'un diplôme supérieur de recherches et d'études politiques, soit d'un doctorat de recherches mention « études politiques ».

Le diplôme supérieur de recherches et d'études politiques, accordé par le Comité de direction et visé par le Ministre de l'Education Nationale, est délivré aux étudiants qui possèdent une connaissance suffisamment approfondie des techniques utilisées en science politique et qui ont accompli plusieurs travaux personnels, le dernier de ces travaux consistant obligatoirement en un mémoire ; la soutenance de ce mémoire a lieu devant un jury de trois membres.

Les étudiants du Cycle Supérieur d'Etudes Politiques qui accomplissent une scolarité d'au moins deux années et qui demandent à être inscrits au 3^e Cycle « Lettres », institué par le décret du 19 avril 1958, peuvent obtenir un doctorat de recherches mention « études politiques », délivré par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, à la suite de la soutenance d'une thèse devant un jury de trois membres. Ce jury est composé d'un professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques, un professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et un directeur d'études au Cycle Supérieur d'Etudes Politiques de la Fondation. Conformément au décret du 31 juillet 1967, le doctorat est attribué à l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien, très bien. Le jury peut déclarer certaines des thèses ayant obtenu la mention très bien équivalentes à la thèse complémentaire en vue du doctorat d'Etat ès lettres.

Les étudiants peuvent postuler successivement le diplôme de la **Fondation** et le doctorat de 3^e Cycle : le diplôme constitue dans ce cas une **étape vers le doctorat**, et le mémoire constitue normalement une partie ou une **première version de la thèse**.



PROBLEMES POLITIQUES TCHECOSLOVAQUE

L'Institut a reçu fin février 1968 le premier cahier de **documentation** en français de 86 pages portant sur les problèmes politiques tchécoslovaques.

Le document émane de Pragopress. Il a pour titre : « A travers les **questions d'aujourd'hui - Discussions dans la presse tchécoslovaque** ».

Le sommaire comprend :

- Par où commencer ?
- Le programme d'action aura pour but de converger les efforts du parti et des masses populaires les plus larges.
- Joseph Smrkovsky : Que faire maintenant ?
- Dr Gustav Husak : A propos des événements de Février.
- A travers les questions d'aujourd'hui.
- Dr Edo Fris : Une occasion historique.
- Jiri Hendrich : Des actes évidents.

Ce cahier peut être consulté sur place à l'Institut ou commandé à **Pragopress**, Slavickova 5, Praha 6.



FONDATION UNIVERSITAIRE

GRAND PRIX EUROPEEN EMILE BERNHEIM 1969

100.000 francs

But :

Encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une **contribution importante** à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne. Ce mémoire doit représenter un apport constructif permettant d'orienter la **pensée** et l'action de ceux qui sont engagés dans la réalisation de cette **intégration** sous ses divers aspects, notamment dans le cadre du **Marché Commun**.

Il peut relever du domaine des sciences économiques, sociales, **politiques**, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette **énumération** soit limitative.

Conditions de présentation :

Peuvent se porter candidats au prix, les titulaires d'un diplôme de **docteur**, licencié ou ingénieur, décerné depuis trois ans au moins par une **Université** belge ou par l'une des hautes écoles reconnues par la **Fondation Universitaire**.

Ne sont pris en considération que les mémoires rédigés en langue française ou en langue néerlandaise.

Délai :

Les mémoires doivent être déposés, en deux exemplaires, au plus tard le 31 décembre 1968, au Secrétariat de la Fondation Universitaire.

PRIX EUROPEEN EMILE BERNHEIM 1969

25.000 francs

But :

Encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Ce prix est destiné aux étudiants qui auront effectué un travail sur l'intégration européenne ; il vise à les intéresser aux problèmes posés par celle-ci et doit constituer pour eux un stimulant à l'amélioration de leur formation dans ce domaine.

Conditions de présentation :

Ce prix peut être décerné soit à un étudiant d'une université belge ou de l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire, soit à un ancien étudiant d'un de ces établissements, diplômé depuis moins de trois ans au moment de l'introduction de la demande.

Délai :

Les mémoires doivent être déposés, en deux exemplaires, au plus tard le 31 décembre 1968, au Secrétariat de la Fondation Universitaire.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, Bruxelles 5 - Tél. 11.81.00.



Université libre de Bruxelles

EDITIONS DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

Parc Léopold - Bruxelles 4

REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

Conditions d'abonnement :

Revue trimestrielle

600 F belges pour la Belgique

200 F belges pour le fascicule

700 F belges pour l'étranger

400 F belges pour le numéro double

Articles de fond : science politique, économie politique, économie sociale, sociologie du travail, sociologie africaine, psychologie sociale, sociographie, etc.

Notices bibliographiques.

Notes critiques.

